

Fêtes de Fin d'année... Père Fouettard a encore sévi !

PIC Marseille Provence Alpes

Marseille, le 13 décembre 2016

Les 24 et 31 décembre tombent cette année un samedi ☐ L'ensemble du personnel de la PIC Marseille Provence Alpes demande donc, au minimum, l'équivalent en RC d'une vacation ☐ La possibilité de travailler à 50% la veille, ainsi que des aménagements d'horaires pour ceux qui travaillent ces jours-là ☐ Le 12 décembre, une audience, pardon une chambre d'écoute, a gracieusement accordé un repas de Noël pour une minorité d'agents ☐ La Direction de la PIC Marseille Provence Alpes ne fera donc aucun geste supplémentaire envers son personnel ! ☐ SUD PTT dépose un préavis de grève pour le 20 décembre afin de faire entendre les revendications légitimes du personnel !

Audience du 12 décembre sur l'organisation des services de fin d'année...

Cette réunion, à la demande des organisations syndicales SUD, CGT, CFDT, CFTC et UNSA de la PIC Marseille Provence Alpes, de plus de 3 heures, aura abouti à un habituel dialogue de sourd. La Direction, enfermée dans ses pseudos contraintes budgétaires, n'a consenti que 15 minutes de pauses supplémentaires et une prise en charge du repas de Noël uniquement pour les agents travaillant le 13 décembre. **Par conséquent, SUD PTT déplore que seule une infime minorité du personnel ait pu bénéficier de ces bien maigres avantages !**

Le mécontentement, créé lors de l'arbre de Noël (PASINO d'AIX) avec un « **mini château** » gonflable, trois « **pseudos** » clowns pour les enfants du personnel, cadre et non cadre, de la PIC MPA et une buvette à horaire d'ouverture limité, a été renforcé quand, dans le même temps, l'élite directionnelle profitait, elle, du cadre beaucoup plus confortable du restaurant du Casino.

Nous n'oublions pas, bien entendu, la livraison d'un « **Colis en OR** » rempli de foie gras uniquement destiné à cette même élite !

Le management cynique, les résultats économiques et sanitaires catastrophiques de la PIC MPA sont récompensés par La Poste tandis que les agents, eux, récoltent seulement du « **charbon** » de la part du « **Père Fouettard** » (La Poste) !



SUD PTT prend ses responsabilités et ne lâchera rien pour obtenir satisfaction !

SUD PTT revendique que l'ensemble du personnel puisse bénéficier d'un pont, comme dans la plupart des entreprises et administrations du département pour les 24 ou 31 décembre.

La Poste méprise-t-elle à ce point les agents, qui font vivre l'entreprise, au point de s'obstiner à refuser des facilités de services dans la perspective de profiter de ces rares moments de retrouvailles familiales pour beaucoup d'entre nous

Au-delà de la juste revendication exprimée à travers l'octroi d'1 RC, SUD PTT exige également que le personnel (travaillant) puisse bénéficier, exceptionnellement, d'une reconnaissance financière au vu de l'effort fourni pour 2016 : adaptation au nouvel outil industriel et la situation du « management archaïque » mis en place par l'ancienne Direction de la PIC MPA et pour lesquels le personnel s'est, envers tout, largement impliqué malgré la situation chronique de sous-effectif et de développement effréné de la précarité.



Rappel : La Poste avait pour habitude de fermer les CTC à 19h00 les 24 et 31 décembre, veilles de fêtes ! Cette organisation était cadrée par une « note de service interne » qui informait les agents quelques semaines auparavant. Cela permettait aux agents de savoir à l'avance comment ils allaient travailler et par conséquent de s'organiser !

SUD PTT revendique pour le personnel :

⇒ La possibilité de travailler à 50% ainsi que des aménagements d'horaires pour les agents travaillant les 24 et 31 Décembre 2016.

⇒ La possibilité d'anticiper la fin de service pour les agents travaillant les 24 et 31 décembre 2016 pour les brigades 4S, 15h/22h et PPDC Vitrolles.

⇒ L'octroi d'1 RC pour l'ensemble des agents à l'occasion des fêtes de fin d'année, conformément à la tradition issue des CTC.

⇒ Pour les agents qui ferment le site les 24 ou le 31 décembre 2016, 3h30 de RC attribuées.

⇒ Pour les agents travaillant au moins une des 2 fêtes (25 décembre 2016 ou le 01 janvier 2017), 6H de RC attribuées.

⇒ Attribution exceptionnelle d'une prime compte tenu de l'effort fourni en 2016 à travers l'adaptation au nouvel outil industriel, les conséquences du management archaïque pratiqué localement, le travail en sous-effectif chronique et dans une précarisation du travail sans précédent.
